

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

Lecture du Dimanche

Publié avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal.

Paraissant le Samedi.

SOMMAIRE

ROME : générosité du Souverain - Pontife ; bref au directeur de l'Œuvre des Ecoles d'Orient , nominations épiscopales. — CHRONIQUE DIOCÉSAINNE ET PROVINCIALE : ordination à Sainte-Thérèse, l'Union des commis-marchands à Notre-Dame ; Mgr de Montréal à Saint-Jérôme ; bénédiction de cloches à Sainte-Anne de Beauport. — LETTRE DU NORD-OUEST. — LE SAINT-



SOMMAIRE

SIÈGE, LA FRANCE ET LA CHINE. — L'AMBASSADE DE FRANCE PRÈS LE SAINT-SIÈGE. — LA PERSÉCUTION EN CHINE. — NOUVELLES RELIGIEUSES : congrès de Liège ; pèlerinage à Sainte-Anne d'Auray ; le cardinal de Toulouse et M. de Freycinet ; une héroïque mère. — L'ENFANT ET LE CIEOIRE — L'HOSTIE MIRACULEUSE DE FAVERNEY (suite et fin). — PRIONS POUR NOS MORTS.

LE NUMÉRO

PRIX DE L'ABONNEMENT

LE NUMÉRO

2 cents Une piastre par an, payable d'avance. **2 cents**

Les abonnements datent du premier de chaque mois.

Permis d'imprimer : † EDOUARD-CHS, Archevêque de Montréal.

Adresser toutes communications concernant l'administration à
MM. EUSEBE SENÉCAL & FILS, et pour la rédaction à **M. P. DUPUY**
 Bureaux : No 20, rue Saint-Vincent, Montréal

PRIERES DES QUARANTE HEURES.

LUNDI, 25	OCT.	—Saint-Bruno.
MERCREDI, 27	“	—Sherrington.
VENDREDI, 29	“	—Pointe-Claire.

FETES DE LA SEMAINE.

D. MANCHE, 24	OCT.	—Fête de saint Raphaël, Archange. d. m., ornements blancs. <i>On annonce la fête des SS. Simon et Jude et le jeûne de la Vigile de la Toussaint.</i>
Lundi, 25	“	—SS. Chrysanthe et Darie, s., MM. ornements rouges.
Mardi, 26	“	—S. Evariste, P. M., s., ornements rouges.
Mercredi, 27	“	—Vig. de SS. Simon et Jude, ornements violets.
Jeudi, 28	“	—SS. SIMON et JUDE, A., d. 2, cl., ornements rouges.
Vendredi, 29	“	—De la Férie, ornements verts.
Samedi, 30	“	—Jeûne. Vigile de la Toussaint, ornements violets.

OFFICES EXTRAORDINAIRES.

CATHÉDRALE.—Mercredi 27, grand'messe à 7 heures, pour les bienfaiteurs de l'évêché.

VISITE PASTORALE.

Dimanche 24, à Notre-Dame de Grâce.

Dimanche.—Fête du titulaire à Saint-Raphaël de l'Ile Rigaud. Solennité des titulaires de Saint-Luc et du T. S. Rédempteur.

ROME

Le Souverain-Pontife dans sa générosité, a fait remettre à Mgr Marango, archevêque d'Athènes, la somme de dix mille francs. Cette somme est destinée à secourir les familles du Péloponèse, victimes des désastres causés par les tremblements de terre.

Sa Sainteté a également envoyé une pareille somme aux chrétiens du Tonkin en butte de manière à de violentes présomptions.

Le Liban, ce pays de foi et de dévouement, veut, lui aussi, offrir au Père commun, en même temps que l'expression de son amour, des produits de son sol et de son industrie. Peut-être enverra-t-il du vin pour le saint sacrifice de la messe. Ce don touchera particulièrement le cœur du Pape. Offrir le vin du sacrifice, c'est entrer en participation directe et intime avec l'auguste mystère dont le renouvellement sera pour Léon XIII, au jour de son jubilé sacerdotal, une si grande consolation.

Le Saint-Père a adressé au directeur de l'Œuvre des Ecoles d'Orient le bref suivant :

A Notre cher fils, Félix Charmetant, directeur de l'Œuvre des Ecoles d'Orient.

LÉON XIII, PAPE.

Cher Fils, Salut et Bénédiction apostolique.

En promulguant l'année dernière un jubilé extraordinaire, Nous avons prescrit, conformément à un usage déjà ancien, que ceux qui voudraient en gagner l'indulgence, seraient tenus, d'après l'avis de leur confesseur, de faire aumône proportionnée à leur fortune, à une œuvre pie ayant pour but la propagation et le développement de la Foi catholique.

Tout en laissant à chacun la pleine liberté de son choix, Nous avons cru cependant devoir désigner nommément deux Œuvres à la charité des fidèles, savoir : *Les écoles privées des jeunes enfants, et les Séminaires pour la formation des clercs.*

A ce sujet, diverses personnes se sont demandé s'il fallait comprendre l'Œuvre des Ecoles d'Orient dans cette désignation. Il est pourtant assez clair que cette Œuvre qui travaille manifestement à la Propagation et à l'accroissement de la Foi catholique, a surtout pour but de procurer des ressources aux écoles où s'élève la jeunesse, et aux Séminaires où se forme le clergé, dans cet Orient où la profonde misère des habitants rend plus pressante, surtout à notre époque, la nécessité d'une instruction sérieuse et catholique. Dans ces régions, en effet, il faut non-seulement dissiper les vieilles erreurs qui depuis longtemps obscurcissent la vérité catholique, mais encore veiller à ce que les maîtres d'erreurs nouvelles, abusant des écoles et du faux éclat de la science, ne détournent

de la vérité catholique, où les égarent davantage, ces populations encore simples et peu cultivées, et cela trop souvent par la négation souverainement impie du nom même de notre Dieu et Sauveur Jésus-Christ.

Aussi n'est-il pas douteux que les fidèles ne puissent avoir cette Œuvre en vue dans leurs aumônes du Jubilé, et qu'elle ne doive être comprise parmi celles que nous avons cru devoir nommément désigner.

En portant cela à votre connaissance, cher fils, Nous avons l'espoir que ceux qui partagent avec vous le soin de cette Œuvre redoubleront encore de zèle dans l'accomplissement de leur charge, et que tous les fidèles comprendront non-seulement qu'ils peuvent affecter aux Ecoles d'Orient leurs aumônes de Jubilé, mais qu'ils Nous seront très agréables en le faisant.

C'est en vue de cet heureux résultat, que Nous vous accordons affectueusement la bénédiction apostolique à vous, à vos collaborateurs dans l'Œuvre des Ecoles d'Orient et à tous ceux qui lui donneront le concours de leurs aumônes.

Donné à Rome près de Saint-Pierre, le 12 juillet 1886, la neuvième année de Notre Pontificat.

LEON XIII, PAPE.

Mgr Goossens, archevêque de Malines, a été nommé président^t d'honneur du comité central belge formé pour l'œuvre du JUBILÉ SACERDOTAL DE LÉON XIII.

Dans sa lettre d'acceptation, Sa Grandeur constate que l'œuvre du Jubilé rencontre d'universelles sympathies en Belgique. " Bientôt, tout le fait présager, les catholiques belges ne feront qu'un pour offrir au Pasteur suprême de leurs âmes l'hommage de leur piété filiale et de leur fidèle attachement. "

Son Eminence le cardinal Sacconi, qui fut jadis nonce à Paris dans les plus difficiles circonstances, vient de célébrer le vingt-cinquième anniversaire de son élévation au cardinalat. C'est en effet, dans le consistoire du 27 septembre 1861 que Pie IX l'a créé cardinal. Il avait été successivement auditeur de nonciature près la cour de Piémont, chargé d'affaires en Toscane, internonce à Munich, où il avait présidé l'assemblée épiscopale de Wurzburg. Enfin, il fut nommé nonce à Paris à l'époque de la guerre d'Italie. Le cardinal Sacconi est en ce moment le doyen du Sacré-Collège et occupe l'évêché suburbicain d'Ostie et Velletri. En sa qualité de pro-dataire, il a reçu les hommages et les félicitations de tous les employés de la Daterie. Beaucoup de cardinaux et de prélats se sont rendus chez le cardinal-doyen pour lui offrir à cette occasion leurs hommages.

Nominations épiscopales.—Par brefs apostoliques, le Souverain Pontife vient de nommer plusieurs évêques missionnaires, parmi lesquels nous remarquons :

Mgr François Philippe, des missionnaires de Saint-François de

Sales, coadjuteur de Mgr Tissot, vicaire apostolique de Vézagopatam.

Mgr Philippe reçoit le titre d'évêque de Lari, *in partibus infidelium*.

Mgr Laouënan, qui, par sa naissance, appartient au diocèse de Saint-Brieuc, est créé premier archevêque de Pondichéry. Le prélat a reçu, il y a quelques jours, avis de sa nomination, en même temps qu'un exemplaire de la Bulle pontificale qui organise la hiérarchie dans l'Inde et érige en métropole Pondichéry, siège jusqu'à présent d'un simple vicariat apostolique.

CHRONIQUE DIOCESAINE ET PROVINCIALE

Ordination dans la chapelle du séminaire de Sainte-Thérèse, par Mgr l'archevêque de Montréal.

Tonsure.—M. J. T. Sauriol, Montréal.

L'Union des commis-marchands célébrant dimanche dernier sa fête patronale, ses membres ont assisté à la grand'messe, à Notre-Dame. Le président de l'Union, ayant à ses côtés les présidents de l'Union Saint-Joseph et de l'Union Saint-Pierre, et M. L. O. David, a pris place devant le balustre.

Mgr Clut avait daigné accepter la présidence de cette fête et assistait au chœur. La messe fut chantée par M. l'abbé Sorin.

M. le curé de Notre-Dame, qui faisait le prône, après avoir souhaité la bienvenue aux membres de l'Union ajouta : L'Eglise approuve et encourage les associations qui, comme celle des commis-marchands, sont une source de force et de prospérité pour ceux qui en font partie. Car ces associations, à côté de la faiblesse mettent la force ; à côté de la pauvreté, mettent le secours et soutiennent l'abondance ; à côté de l'égoïsme, mettent le dévouement et la charité. L'Eglise leur doit donc sa protection et ses encouragements. Mais si Elle favorise et aide de tout son pouvoir ces associations chrétiennes qui se soumettent à ses lois et suivent ses avis, Elle condamne formellement celles qui ne veulent pas se soumettre à son légitime contrôle. L'Eglise les condamne ces associations, parce que le plus souvent au lieu de la charité, elles mettent la haine entre les citoyens par les grèves, les révoltes. C'est pourquoi, Elle condamne, entre autres, l'association des chevaliers du Travail qu'Elle considère comme mauvaise et dangereuse, et comme étant le noviciat de la Franc-Maçonnerie. Entendez parler, en effet, les Chevaliers du Travail : le lieu de leurs réunions, ils l'appellent une loge ; voyez-les agir : leur manière de procéder est celle de la Franc-Maçonnerie.

M. l'abbé Hamon, directeur de l'Union, prêcha ensuite sur la charité, montrant les différences entre la charité chrétienne et la philanthropie, et fait ressortir la supériorité de la charité chrétienne.

En terminant, il fit en termes heureux, allusion à la société des commis-marchands et à la présence de Mgr Clut, ce zélé missionnaire dont la charité a poussé les courses apostoliques plus loin, dans les régions glacées du Nord, que les plus hardis explorateurs.

On lit dans *la Compagne* :

S. G. Mgr l'archevêque de Montréal débarquait à Saint-Jérôme, vendredi soir, à 7 heures et demie. Une foule considérable de paroissiens l'attendaient à la gare, les membres du club "l'Eclair" et autres portant des torches allumées. Tous accompagnèrent Sa Grâce jusqu'au presbytère, la fanfare militaire marchant en tête.

Ce matin, à six heures et demie, messe dite par Monseigneur, avec chant et musique. Beaucoup de fidèles y assistaient.

Puis vers les 9 heures, la bénédiction du nouveau cimetière et du magnifique chemin de croix qu'on vient d'y mettre, étant l'objet de sa visite, l'archevêque s'y transporta, suivi de plusieurs prêtres et d'à peu près quinze cents personnes. On a compté cent cinquante voitures. Les élèves du collège marchaient en procession. M. le curé Labelle célébra le service divin, en plein air, sur un autel provisoire, élevé au milieu du cimetière et orné avec goût.

Après ces diverses cérémonies religieuses, M. H. Leclaire I. C. et conseiller municipal, la maladie empêchant M. le maire d'être présent, lut une adresse de bienvenue et de remerciements à Mgr l'archevêque de Montréal, ce dont il profita pour le féliciter de son élévation dans la hiérarchie ecclésiastique. Monseigneur répondit avec bonheur, comme il sait toujours le faire.

Les prêtres présents à la cérémonie : le R. M. Ant. Nantel, les pères Doucet et Fourmond, les révérends F. X. Sauriol, V. Dupuis, J. Desjardins, C. Cloutier et P. Poissant, M. le diacre C. Martin, ainsi que M. le curé Labelle et ses deux vicaires, Messieurs G. Plouffe et P. Pelletier.

Monsieur l'abbé Médéric-Ulric Thibodeau, décédé à Bay-City, Michigan, était membre de la société d'une messe.

T. HAREL, P^{TR}E,
Chancelier.

La journée de dimanche, dit le *Journal de Québec*, comptera comme une des plus belles dans les annales de Sainte-Anne de Beaupré. La bénédiction des cloches de cette paroisse, qui a été, on ne peut plus imposante, y a attiré un grand nombre de membres du clergé et de laïques venus de Québec et des diverses paroisses du comté de Montmorency.

Il y a eu messe basse, à 10 heures, célébrée par Son Eminence le cardinal-archevêque de Québec revêtu de la cappa rouge et assisté par le révérend père Grenier, O. M. I., et M. l'abbé Morrisette, curé de Saint-Joachim.

Le sermon a été prêché par le révérend père Fiévez.

La cérémonie de la bénédiction a été présidée par Son Eminence, ayant pour assistants MM. les abbés Lindsay, du collège de Lévis, et Mathieu, du Séminaire de Québec.

Avant la messe le clergé s'est rendu en procession au presbytère à l'église en passant sous plusieurs arcs de triomphe. L'église ainsi que les cloches étaient richement décorées.

La fanfare du collège de Lévis a contribué à l'éclat de cette fête en jouant les plus beaux airs de son répertoire.

Au nombre des prêtres présents, étaient MM. Méthot, recteur de l'Université Laval, R. P. Grenier, R. P. Lefebvre, de Montréal ; Bérubé, curé de Saint-Féréol ; Pérusse, curé de Saint-Tite ; Gauvin, curé de l'Ange-Gardien ; Hoffman, curé de Saint-David ; Bélanger, curé de Saint-Roch ; C. Bégin, P. Beaulieu et E. Labourière, du collège de Lévis ; et MM. Gagnon et Garneau, de l'archevêché.

Étaient aussi présents les honorables MM. J. J. Ross et Blanchet, M. le sénateur Pelletier, MM. P. V. Valin et Desjardins, députés du comté de Montmorency, MM. Carbray, Sharples, Brousseau, E. Couture et H. J. J. B. Chouinard.

On lisait l'inscription suivante sur la barre transversale supportant les cloches :

“ Mère, nous redirons aux collines la gloire de votre nom.”

Voici les noms des parrains et marraines :

L'honorable premier ministre et madame Ross ; l'honorable M. Blanchet et Mme veuve Langevin ; l'honorable M. Pelletier, sénateur, et Mme Pelletier ; M. Valin, M. P., et Mme Valin ; M. L. G. Desjardins, M. P. P., et Mme Desjardins ; M. et Mme L. Brousseau, propriétaire du *Courrier du Canada*, représentés par leur fils, M. L. Brousseau, étudiant au collège de Lévis ; M. le Dr et Mme Robitaille ; M. H. Sharples et madame veuve Pelletier ; M. et Mme E. Couture ; M. S. LeSage, député ; M. et Mme Carbray ; M. et Mme H. J. J. B. Chouinard ; M. et Mme L. Paré.

Ces quatre cloches que Son Eminence vient de bénir rendent avec justesse les notes *mi, fa, sol, la*, au diapason international, *ré, mi, fa, sol*. Elles ont été coulées d'un seul jet et ont ainsi le même alliage. Les timbres en sont d'une harmonie rare. Chaque cloche donne sa note très distincte ; point de sons résultants discordants, aucun bourdonnement désagréable. Le son est d'une grande puissance et cependant moëlleux.

Ces cloches ont été expédiées et livrées au Canada telles qu'elles sont sorties de la fosse où elles ont été fondues. Ni la lime, ni le tour n'ont servi à faire disparaître à l'intérieur des défauts de coulée ; et les bords n'ont pas été entamés pour l'accordage.

Ces conditions ne s'obtiennent que par des soins minutieux de la part du fondeur, et par un travail qui n'est pas trop hâtif.

Les quatre cloches pèsent 11,000 livres. La plus grosse, du poids de 4,600 livres, porte le nom d'*Anne*. Les trois autres, les

noms de *Marie, Joseph et Joachim*. Chacune porte en outre l'inscription suivante :

Pape régnant, Léon XIII.

Archevêque de Québec, cardinal Taschereau.

Lieutenant-gouverneur de Québec, l'honorable R. Masson.

Général des Rédemptoristes, R. R. P. N. Mauron.

LETTRE DU NORD-OUEST.

Edmonton, 1er Octobre 1886.

SAINT-ALBERT.

On lit dans la *Minerve* :

La mission de Saint-Albert, la plus importante de tout le Nord-Ouest, et le siège d'un évêché, ne fut pas la première établie dans ce district. Celle du lac Sainte-Anne, située à cinquante milles d'Edmonton et qui eut pour premier missionnaire le révérend M. Thibault, lui dispute l'ancienneté. Elle fut fondée en 1844.

“ En 1842, dit Mgr Taché dans ses vingt années de mission, le vénérable J.-B. Thibault commença la série des courses et des travaux qui lui méritèrent le titre de premier apôtre de la vallée de la Saskatchewan. Il visita cette même année les forts Ellis, Carleton, Pitt et Edmonton. ” En 1843 on voit encore ce bon missionnaire se rendre à Edmonton. Les révérendes sœurs de la charité ne tardèrent pas à venir seconder les efforts des révérend pères Oblats.

“ Cette communauté, dit encore Monseigneur Taché, se montra admirable de générosité et d'abnégation, non seulement en donnant ses sujets pour des missions si lointaines et si difficiles, mais en les donnant à la seule condition qu'on leur procurerait des secours spirituels, et qu'on faciliterait l'accomplissement de leurs saintes règles et obligations. Quand on voulut faire observer que, les missions étant pauvres et les ressources incertaines, on ne pouvait pas promettre beaucoup, ni promettre positivement, il fut répondu : “ Nous savons que les bons pères chargés des différentes missions ne laisseront pas souffrir nos sœurs ; nous ne demandons que le vêtement et la nourriture. Mais si les pères eux-mêmes n'ont pas de quoi pourvoir à leur subsistance ? Dans ce cas, nos sœurs jeûneront comme eux et prieront Dieu de venir “ en aide aux uns et aux autres. ”

Trois de ces co-opératrices dans l'œuvre des missions se rendirent au lac Sainte-Anne en 1859.

La mission de Saint-Albert fut établie en 1861. Monseigneur Taché lui-même en choisit le site et l'appela du nom de son premier desservant le révérend père Albert Lacombe. On aurait vainement cherché un plus bel endroit pour y établir une mission et le siège d'un évêché. C'est la promenade à la mode des Edmon-

loniens. Sur les neuf milles de parcours d'Edmōnton à Saint-Albert on voit échelonnés des établissements de Canadiens-Français, avec des champs cultivés, et de nombreux troupeaux d'animaux, qui accusent l'aisance de ces colons, paissent tranquillement de chaque côté du chemin. En arrivant à la rivière Eturgeon à laquelle on parvient par une pente abrupte on aperçoit une élévation de cent cinquante pieds à deux cents pieds au-dessus du niveau de la rivière, couronnée par la Cathédrale, le palais épiscopal et les maisons des révérendes sœurs de la Charité. Le coup d'œil est simplement magnifique. Ce qui ne peut manquer d'ajouter à la beauté du paysage est une maison spacieuse à trois étages que l'on est à bâtir à côté de l'ancien orphelinat.

Cette maison était dès l'abord destinée aux révérendes sœurs mais elle devra maintenant servir de palais épiscopal pendant que le présent palais épiscopal sera converti en orphelinat.

Les habitants de Saint-Albert sont en partie bâtis sur les bords de la rivière Eturgeon et du Grand Lac. Ce dernier a une longueur approximative de 5 à 6 milles et une largeur de 1½ mille à deux milles. Le nom du Grand Lac a dû lui être donné par comparaison avec les nappes d'eau moins importantes qui l'environnent. Un pont considérable, construit par les révérends pères Oblats, relie les deux rives de la rivière Eturgeon.

Une visite aux différents établissements religieux de la mission ne peut jamais faire impression sur le visiteur. A une si grande distance des grands centres on n'est pas peu étonné de se rendre compte *de visu* de tout ce qu'avec des moyens limités ont accompli ces dévoués missionnaires pour l'avancement de la religion et de la civilisation.

Le visiteur est toujours reçu à bras ouverts par les bons pères de la mission lesquels se font toujours plaisir de lui faire voir ces établissements dans tous leurs détails.

Le palais épiscopal qui domine le Grand Lac, la rivière Eturgeon et toute la contrée environnante est une construction spacieuse en bois, on y arrive par un magnifique parterre, embaumé des senteurs qui s'élèvent des plates-bandes émaillées de fleurs arrangées avec symétrie et entretenues avec soin. Au milieu de ce parterre s'élève une statue de la sainte Vierge en bois, sculptée par un des frères de l'évêché. On se fera une idée de la patience et de l'habileté de ce statuaire quand on apprendra que le couteau a joué le plus grand rôle dans la ciselure de cet ouvrage.

Dans la cathédrale, des deux côtés du maître-autel, deux statues de grandeur naturelle, représentent deux anges agenouillés, qui n'ont semblé d'un haut mérite, et qui sont également l'œuvre du même frère. Les autels sont tous ornés de statues et de bas-reliefs.

Les cérémonies religieuses sont imposantes et dans cette partie reculée du Nord-Ouest j'ai été surpris de la splendeur qui accompagne nos fêtes religieuses. J'assistais cette année à la partie reli-

gieuse de la Saint Jean-Baptiste et vraiment je me serais cru dans un grand centre bas-canadien. Rien ne manquait pour compléter l'illusion ; chant et musique magnifiques, un vrai bijou de sermon prêché par le révérend père Grandin, lequel a retracé à grands traits les hauts faits de nos ancêtres avec un talent de maître et un cœur qui savait ressentir les beautés de notre histoire.

Après la visite à l'évêché et à l'église il convient d'aller voir l'orphelina^t et passer un aimable quart d'heure avec les bonnes sœurs qui à leur dévouement savent allier l'affabilité et le charme dans la conversation qui distingue leur sexe. Elles partagent leur temps entre l'éducation des enfants et le soin des orphelins. Comme je l'ai dit plus haut, leur premier établissement fut fondé au lac Sainte-Anne en 1859 qu'elles abandonnèrent cependant pour venir se fixer à Saint-Albert en 1864.

Aussitôt que cette mission fut établie, des colons presque tous Métis français commencèrent à se grouper autour de leurs missionnaires. Ils se recrutèrent surtout au lac Sainte-Anne qui fut abandonné. L'établissement de Saint-Albert augmenta rapidement jusqu'à 1871, où il comptait au-delà de mille âmes quand éclata une épidémie de la petite vérole qui en décima un grand nombre. Trois cents personnes, me dit-on, moururent de ce fléau dans cette partie du pays. Les prêtres et les révérendes Sœurs de la Charité eurent amplement à exercer leur zèle, soignant les malades, confessant les mourants et recueillant les orphelins. Ce fut une dure épreuve pour cette colonie naissante.

G. R.

Le Saint-Siège, la France et la Chine.

Le *Correspondant* résume ainsi l'état de la question relativement aux affaires de Chine :

“ Pour sauvegarder la dignité du Saint-Siège autant que pour témoigner à la France catholique sa vive et constante sollicitude, Léon XIII n'a voulu ni subir les conditions de M. de Freycinet, qui se montrait de moins en moins conciliant, ni rompre les relations de la Papauté avec la France : il a préféré laisser les choses dans leur état présent. Toujours pacifique, toujours prudent et patient, le Pape a su mettre l'honneur sacré de son Pontificat au-dessus des folles et sottes menaces du parti qui règne aujourd'hui sur la République. Il a eu égard à la situation pénible de notre patrie. Il n'a pas confondu avec la République cette France qui mérite toujours, malgré tout, d'être appelée “ la Fille aînée de l'Eglise. ” Il s'est souvenu des services que, depuis trois siècles, la France rend au christianisme dans l'Extrême-Orient. Il a bien voulu entendre les vœux des catholiques français. Léon XIII aura ainsi redoublé non seulement la gratitude que la France catholique lui devait déjà, mais la confiance qu'elle a si profondé-

ment en lui. Quelles sont " les dernières informations " portées au Vatican par notre ambassadeur ? Nous l'ignorons. Mais nous présumons que M. de Freycinet voudra justifier les assurances qu'il a dû donner au Saint-Père, en lui promettant que le protectorat de la France en Chine serait exercé dignement. Il ne peut suffire à la République de revendiquer ses prérogatives ; il faut que, sentant sa responsabilité, elle remplisse devant les chrétiens de Chine sa fonction et son devoir. M. de Freycinet a l'obligation de défendre les intérêts de ces chrétiens à Canton, où le vice-roi les lèse avec tant d'impudence, et dans le Su Tchuén, dans le Kiang Si, où les chrétiens subissaient naguère, sous les yeux des mandarins impassibles, les sévices les plus cruels. C'est à la République d'attester par ses actes l'efficacité de son protectorat, puisqu'elle n'y veut pas renoncer. Elle prouvera au Pape qu'elle peut et qu'elle sait protéger en Chine les chrétiens, selon le droit et le mandat traditionnel de la France. Sinon, qu'elle se résigne à voir un légat extraordinaire du Pape remplacer, devant les chrétiens de Chine et le Céleste-Empire, l'ambassadeur extraordinaire de la République, M. Constans ! "

L'ambassade de France près le Saint-Siège.

Nous trouvons dans le *Temps* les considérations suivantes, qui ne manquent ni d'intérêt ni d'une haute actualité :

Il faut féliciter la commission du budget d'avoir décidé le maintien de l'ambassade française auprès du Vatican. Elle n'a pas cédé à la tentation de faire une manifestation en l'air, et cela est tout à son honneur. On connaît les arguments décisifs qui, depuis plusieurs années déjà, finissent toujours par triompher, sur cette question, des tentatives de la minorité radicale. Ils l'ont emporté cette fois encore devant la commission. A notre avis, il y a lieu d'y joindre un argument nouveau, tiré de l'importance croissante que prennent les questions coloniales dans tous les pays, de nos rapports plus fréquents que jamais avec l'extrême Orient et des dernières négociations poursuivies auprès du Saint-Siège pour le protectorat des catholiques en Chine.

Les raisons de politique intérieure que l'on a constamment fait valoir pour justifier le maintien de deux ambassades à Rome ne perdent rien de leur force ; mais cette raison de politique extérieure qui s'y ajoute mérite d'attirer particulièrement l'attention du Parlement. La question coloniale est partout doublée de la question religieuse, quoi qu'en puisse penser l'école radicale. On aura beau protester, déclarer que la République française a d'autres moyens de propagande et de prosélytisme que la prédication religieuse, d'autres agents que les missionnaires, tout cela ce sont des mots. L'action de l'Eglise, au contraire, est une réalité avec

laquelle il faut compter. Nous pouvons en avoir besoin contre nos rivaux, de même que nous avons intérêt à ce qu'elle ne se substitue pas purement et simplement à notre propre action, à ce qu'elle ne nous conteste pas des privilèges séculaires qui ajoutent au prestige du nom français. On en a vu récemment un frappant exemple. Croit-on qu'il eût été indifférent que le Saint-Siège mit à exécution en Chine les projets dont il avait été question ? Croit-on, d'autre part, que les négociations eussent été faciles sans une agence diplomatique régulièrement installée au Vatican ? Croit-on enfin que, des difficultés nouvelles du même ordre venant à surgir ou cette même difficulté se reproduisant, il serait possible d'en triompher après que la France aurait déclaré rompre ses relations traditionnelles avec le chef de l'Eglise ?

Plus on avancera dans cette voie de l'expansion coloniale où l'Angleterre nous a précédés et où l'Allemagne et l'Italie s'efforceront de nous suivre, plus vaines paraîtront les criaileries du radicalisme contre une institution nécessaire.

D'après le *Figaro*, le maintien par la commission du crédit intégral affecté à l'ambassade près le Saint-Siège serait dû surtout à l'intervention personnelle et directe de M. de Freycinet.

Chaque fois que le gouvernement saura affirmer une volonté nette et forte, les affaires marcheront à la Chambre et même quelquefois à la commission...

LA PERSÉCUTION EN CHINE.

Les *Missions Catholiques* publient les lettres suivantes qui font ressortir l'état précaire de nos chrétiennes dans l'empire du Milieu avec la nécessité d'une action vigoureuse du gouvernement français pour que le gouvernement chinois mette fin à ces brigandages permanents :

LETTRE DE M. MARTINET, PROCUREUR A HON-HAÏ A MM. LES DIRECTEURS
DU SÉMINAIRE :

Chang-Hai, le 6 août 1886.

En voyant le calme se rétablir dans la ville de Tchong-kin, nos confrères espéraient, comme je vous le disais il y a huit jours, que les troubles touchaient à leur fin. Mais les pillages et l'incendie se propagent au dehors et de nouveaux malheurs sont venus fondre sur la pauvre mission du Su-tchuen oriental. Avant-hier, à 10 heures du soir, je recevais de Han-keou le télégramme suivant :

Séminaire brûlé 25 courant : Vaudagna.

Ces quatre mots ne nous disent que trop que le séminaire de Pe-ko-chou, bien que gardé par des soldats, a partagé le sort des établissements religieux de Tchong-kin. Les lettres renfermant

les détails ne pourront m'arriver que demain ou après-demain. Voici, en attendant, ce que m'écrivait M. Blettery, en date du 22 juillet, toujours du prétoire du tao-tay.

“ Voici déjà vingt-deux jours que durent nos malheurs, et ils n'ont pas l'air de vouloir cesser. Pendant tout cet espace de temps, nos mandarins n'ont eu que de bonnes paroles et n'ont pris aucune, absolument aucune mesure pour mettre fin à ce terrible incendie. Tout Pa-hieu, c'est-à-dire la banlieue de Tchong-kin, est ravagé, pillé, brûlé. Notre petit collège n'existe plus ; il a été incendié. Le grand séminaire est gardé par quelques soldats. Assez près du séminaire, avant-hier encore, on tuait un chrétien et on pillait quelques familles chrétiennes. Jusqu'à ce jour, l'incendie n'était pas sorti du Pa-hieu ; mais, en ce moment même, nous recevons la triste nouvelle que Long-choui-tchen, grande station de chrétiens dépendante de la sous-préfecture de Ta-taou, a eu son oratoire pillé, démoli, et finalement brûlé le 20 de ce mois. On dit que les chrétiens ont été, eux aussi, dévalisés, mais nous n'avons pas encore de détails bien certains. C'est M. Savelon qui était chargé de ce district. Nous tremblons pour les districts voisins.

“ Deux mandarins vont arriver demain ; voudront-ils et pourront-ils arrêter le mal ? Ah ! faites tout votre possible auprès de M. le consul pour qu'il nous aide fortement auprès de notre légation de Pékin. Notre pauvre mission menace ruine !... ”

Je me fais un devoir de tenir M. le consul et M. le chargé d'affaire à Pékin au courant des nouvelles que je reçois. Je sais que M. Frandin, consul à Han-Keou, a aussi adressé une dépêche télégraphique directement à Pékin, demandant que le Tsong-ly-yamen envoie au plus tôt des ordres sévères pour faire réprimer ces brigandages...

Nos confrères des missions voisines du Sutchuen oriental sont loin d'être rassurés pour leurs établissements. Nous sommes sur un volcan, m'écrivent quelques-uns, on ne parle de tous côtés que des désastres de Tchong-kin.

Les protestants, cause de ces malheurs, sont peu connus, mais tous connaissent les établissements catholiques. Qui peut prévoir le contre-coup ? Les terres s'échauffent, nous avons tout à craindre, surtout en ce moment où, dans la province du Su-tchuen, les quatre grands mandarins civils et militaires manquent en même temps. La bonne Providence, seule, peut mettre fin à tous nos désastres. Que les ferventes prières des fidèles de France, s'unissant à celles des missionnaires et des chrétiens, obtiennent donc au plus tôt ce secours.

LETRE DE M. CHAPUIS, PROCUREUR DES MISSIONS ÉTRANGÈRES A HONG-
LONG ; A M. LE SUPÉRIEUR DU SÉMINAIRE DE PARIS :

Hong-Kong, 12 août 1886.

Vous avez déjà appris, sans doute, par M. Martinet, que le grand séminaire du Su-tchuen oriental a été brûlé le 25 juillet, ainsi que l'église de Savelon à Long-choui-tchen

M. Martinet m'envoie, en date du 7 août, de tristes détails qu'il n'a pu vous communiquer par la malle anglaise déjà partie.

Les bandits ont attaqué le collège de Péko-chou à coups de fusils et de canons. Les cinquante soldats chargés de le protéger n'ont pu que sauver la vie à nos confrères : MM. Gourdon, Ouvrard et Creste, qui ont dû fuir.

M. Ouvrard, qui était dans un état maladif, est tombé après 2 ou 3 kilomètres de chemin, tué par l'émotion. MM. Gourdon et Creste, assistés par les élèves, l'emportèrent dans une auberge voisine, et, quelques minutes après, le cher M. Ouvrard rendait sa belle âme à Dieu.

C'est le premier martyr de cette nouvelle persécution.

Nos deux autres confrères arrivèrent auprès de Mgr Coupat, chez le tao-tay de Tchong-kin, sans chaussures et ayant tout perdu. Le collège brûlé, pillé, est entièrement anéanti ; la belle imprimerie de la mission n'existe plus.

Mgr Pinchon a perdu dans l'affaire 12,000 taëls.

Malheureusement il est à craindre que ces tristes événements ne soient que le commencement de malheurs plus considérables et plus étendus.

Deux mille chrétiens sont sans asiles et sans nourriture, leurs récoltes sont menacées d'être saisies par les persécuteurs, et la mission ne peut leur venir en aide.

La crainte est partout et les mêmes dangers menacent plus ou moins toutes nos missions de l'intérieur.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

Un fait tout récent montre combien les idées se sont modifiées en Angleterre au sujet du catholicisme.

Il y'a quelques jours de nouveaux drapeaux étaient distribués au régiment Royal-Irlandais. La plupart des soldats de ce régiment étant catholiques, la bénédiction des drapeaux, sur l'invitation expresse du ministre de la guerre, a été faite par un prêtre catholique, M. J. O'Fraherty. C'était la première fois que pareil fait se produisait depuis la Réforme.

Du 27 au 30 septembre dernier un important congrès social a été tenu à Liège, sous la présidence de Mgr Doutreloux, évêque de Liège.

Étaient présents plusieurs évêques de Belgique, Mgr Mermillod, M. de Mun, M. Winterer, le R. P. Verbecke, jésuite, M. Lefèbre professeur à l'Université de Louvain, etc.

Mgr de Liège a ouvert les séances par un beau discours dans lequel il a parlé des devoirs des classes supérieures envers les classes pauvres. Il a recommandé la pratique du christianisme, le bon exemple, la diminution du luxe, comme les conditions primordiales du relèvement.

M. de Mun a développé sa thèse sur les cercles ouvriers catholiques. Il a montré les conséquences anti-sociales des privilèges de la révolution et a donné comme remède les corporations ouvrières.

Mgr Mermillod, après avoir signalé les diverses causes de la crise sociale, a fait un exposé des devoirs qui incombent aux chrétiens pour résoudre pratiquement cette question vitale.

Le *Journal de l'Ain* raconte la jolie histoire que voici :

“ La femme d'un fonctionnaire, qu'un *Réveil* quelconque avait dénoncée comme mettant ses enfants dans une école religieuse, est allée, à ce qu'on m'a raconté, trouver le directeur du dit journal et lui a dit :

“ L'éducation de mes enfants ne vous regarde pas ; c'est affaire de conscience à mon mari et à moi ; mêlez vous d'élever vos propres enfants à votre guise ; si vous en avez.

— Mais, madame, objecta le journaliste assez embarrassé...

— Pas de mais, monsieur ; vous allez me laisser la paix dans votre feuille, à ma famille et à moi, sinon...

— Sinon quoi ?...

— Vous aurez de mon ombrelle sur le visage, en pleine rue, la première fois que je vous rencontrerai...

— Madame, je me défendrai à coups de canne !

— Faites, monsieur, mais je doute que l'opinion publique se mette de votre côté. Le ridicule de la bataille s'ajoutera pour vous à l'odieux du métier de mouchard.

— Mais, madame, je vous avertis que je taperai dur.

— Oh ! monsieur, je n'en crois rien ; car, avec mon ombrelle, je n'ai pas le moins du monde l'intention de vous brûler la cervelle, ni de vous couper en deux... ; mais dussiez-vous prendre au tragique ce duel qui, selon moi et selon le public, ne constituerait qu'un duel moral.—j'accepte volontiers un *bleu* sur ma nuque, si à ce prix je dois sauver l'âme de mes enfants. Bonsoir, monsieur.

“ Et la dame est sortie sans attendre de réplique nouvelle.

“ Et le journaliste a réfléchi, et... il n'a pas bronché.

“ Bravo ! Madame ! Je regrette de ne pouvoir donner ici votre nom et vous exprimer mon admiration pour cette action si simple mais si fière, que vous a inspirée l'amour maternel ! ”

Le 14 septembre dernier a eu lieu à Sainte-Anne d'Auray un magnifique pèlerinage.

Sur une tribune avaient pris place NN. SS. les évêques d'Orléans, de Blois, de Vannes. Un grand nombre de prêtres, de différents diocèses, les entouraient ou se mêlaient aux *quinze mille pèlerins* qui se pressaient dans le champ de l'Épine.

Après vêpres, le R. P. Durieux, supérieur des Rédemptoristes, adressa aux pèlerins d'émouvantes et chaleureuses paroles.

Dans la soirée, les pèlerins arrivaient toujours. Ils étaient vingt

mise au moment de la procession aux flambeaux. Lorsque la foule fut réunie dans le Champ de l'Épine, l'aspect de cette vaste enceinte était vraiment splendide. Au fond, le monument avec ces tentures multicolores, ses écussons, ses oriflammes. Des croix de lumière, se détachant sur la verdure, brillaient au milieu des cordons de flamme qui entouraient la tribune et garnissaient les rampes du Saint-Escalier. Tout autour, les murs, les arbres, les maisons du village, la fontaine, resplendissaient, et sous un ciel qui devait rappeler aux pèlerins de Jérusalem la splendeur des nuits orientales, les milliers de cierges que portaient les fidèles formaient un océan de lumière.

Les prières succédaient aux cantiques d'allégresse, qui étaient aussi de ferventes prières. On récita le chapelet pour l'Église, pour la France, pour la Bretagne, pour nos chers morts, et rien ne peut rendre la beauté de cette scène où tout un peuple saluait la Vierge avec cette foi vive qui ne connaît ni les défaillances ni le respect humain.

On lit dans la *Semaine religieuse* de Toulouse :

“ Les journaux parlent en sens contraire et quelques-uns inexactement de l'attitude que le clergé de Toulouse a gardée à l'occasion du passage de M. de Freycinet, premier ministre. Voici la simple vérité :

“ M. le Préfet de la Haute-Garonne crut pouvoir informer Mgr le Cardinal que M. le Président du Conseil recevrait à la Préfecture, le mardi, à deux heures et demie.

“ Son Eminence répondit qu'aux termes du décret de messidor réglant l'ordre des préséances, Elle attendait M. de Freycinet à l'Archevêché, se mettant à sa disposition pour le recevoir à l'heure qu'il lui conviendrait de choisir.

“ M. le Ministre n'est pas venu : Monseigneur n'avait donc pas à se présenter et le clergé ne pouvait pas se séparer de son chef hiérarchique.

“ Tout le monde sait que le décret du 24 messidor an XII de la République Française donne le pas aux Cardinaux sur les Ministres. Cette disposition, qui a force de loi sur le terrain de l'étiquette officielle, a été confirmée par un nouveau décret de la République actuelle, en date du 28 décembre 1875.

“ Les devoirs de politesse réciproque entre les autorités sont donc nettement établis, et lorsqu'un ministre arrive dans un lieu où siège un cardinal, c'est le ministre qui doit la visite le premier. L'usage est d'ailleurs constant en cette matière.

“ Quels que soient les sentiments personnels d'un dignitaire, il ne lui appartient pas d'abdiquer les prérogatives attachées régulièrement à son titre. Monseigneur ne pouvait donc pas agir autrement qu'il ne l'a fait ; mais on ne voit pas ce que M. de Freycinet aurait perdu à donner l'exemple du respect des bienséances et des réglemens de l'État. ”

L'ENFANT ET LE CIBOIRE.

Voici un épisode charmant de l'occupation étrangère, pendant la guerre franco-allemande ; le trait paraîtra digne de la simplicité et de la foi des anciens âges.

Un corps de troupes allemandes venait d'envahir le village de Velars-sur-Ourche (diocèse de Dijon) ; toutes les maisons se remplissaient de soldats. Mais quelque entassés que fussent en chacune d'elles ces hôtes incommodes, il en restait encore un grand nombre sur la place publique, et nul lieu ne demeurerait inoccupé que l'église construite depuis une dizaine d'années et qui fait honneur à la paroisse. Grande fut l'émotion de tous, lorsque les soldats se présentant à la porte de l'édifice, demandèrent à y entrer ; l'absence momentanée du curé ne faisait qu'augmenter l'embarras des bons habitants de Velars ; en même temps qu'ils sentaient trop bien l'impossibilité de résister aux injonctions de l'ennemi, leur foi s'alarmait justement à la pensée de laisser le Saint-Sacrement au milieu des soldats, d'autant moins respectueux pour nos mystères, qu'un grand nombre d'entre eux appartiennent à l'hérésie. Mais comment transporter l'auguste Sacrement que le ministre sacré seul a le droit de toucher ? La difficulté était trop pressante pour qu'on put songer à appeler un prêtre des environs.

Comprenant qu'à défaut d'une main consacrée, il fallait du moins un cœur pur pour oser remplir une telle fonction, les hommes voulaient en déférer l'honneur aux jeunes filles ; mais celles-ci se récusèrent comme évidemment impropres à un ministère dont leur sexe les exclut. On eut la pensée de s'adresser à un jeune garçon qui avait fait depuis peu sa première communion et qui passait pour le plus pieux de ses condisciples. A cette proposition inattendue, la foi timorée de l'enfant se trouble et comme on le presse vivement, il répond les larmes aux yeux : " Je ne puis pas... j'ai des péchés ! " L'embarras devenait extrême. Une idée aussi touchante qu'ingénieuse s'offrit à l'esprit d'un paroissien et fut accueillie par tous avec enthousiasme.

On choisit un petit enfant de quatre ans environ, plein d'ingénuité et de grâce. On le revêt de ses plus beaux habits, et on lui explique du mieux que l'on peut ce qu'il aura à faire. Le père de l'enfant le prend dans ses bras. Accompagné d'un groupe de fidèles, qui tenaient à la main des cierges allumés, il marche vers l'autel, en monte les degrés, et dirigeant la petite main de l'enfant lui fait ouvrir la porte du tabernacle. Après s'être incliné avec respect, il lui fait prendre le vase qui renferme la sainte Eucharistie ; puis le pieux cortège se rend à la sacristie, l'enfant porté par le père tenant toujours dans ses mains innocentes le Saint des Saints qui, nous sommes persuadés, agréait ce naïf hommage et répandait ses secrètes bénédictions sur ceux qui le lui avaient préparé.

L'HOSTIE MIRACULEUSE DE FAVERNEY.

(suite et fin.)

Mgr Ferdinand de Rye publia ensuite un " Mandement au sujet du miracle arrivé en l'église abbatiale de Favorney ès festes de Pentecôte. " Dans ce Mandement, le Prélat établit l'authenticité du miracle de Favorney et exhorte les fidèles de son diocèse à louer Dieu en toutes ses œuvres, particulièrement en celle-cy tant miraculeuse, et se confirmer davantage en la foi et révérence de ce saint Sacrement.

Le 25 juillet 1608, l'archevêque de Corinthe, suffragant de Besançon, vint à Favorney proclamer, en présence d'une foule innombrable, le jugement doctrinal de l'évêque diocésain et demanda une des Hosties miraculeuses au profit de la ville métropolitaine. Mais dom Alphonse, abbé de Favorney, fut inflexible.

Sur la demande du Parlement siégeant à Dôle, alors capitale de la province, l'Archiduc Albert qui gouvernait la Franche Comté pria les religieux de Favorney de céder une hostie miraculeuse à la ville de Dôle.

Les Bénédictins répondirent au prince, comme à l'Archevêque, par un refus respectueux. Mais, le 12 novembre suivant, Albert leur envoya une " lettre de jussion " assez sévère, leur enjoignant de " cesser toute résistance et de remettre une Hostie miraculeuse à la ville de Dôle. " Les Religieux s'inclinèrent devant cet ordre formel. Le 15 décembre 1608, eut lieu, avec une solennité inouïe, la translation du précieux dépôt.

Tout étant prêt pour la translation solennelle, une députation d'honneur sortit de Dôle, le 15 décembre 1608, afin d'aller prendre le précieux dépôt.

Le cortège se composait de cent hommes à cheval accompagnant deux chevaliers d'honneur et quatre conseillers du souverain parlement ; le doyen de la Collégiale avec seize prêtres, chanoines ou familiers ; deux conseillers à la Cour des comptes ; deux professeurs de l'Université ; le vicomte maieur, ou maire de la ville, avec cinq députés municipaux ; soixante-dix bourgeois signalés nobles, propriétaires, hommes de loi, chargés d'adorer la sainte Hostie et de lui offrir " les cœurs de la ville. " Selon l'usage du temps, tout ce monde était à cheval ; mais bon nombre d'habitants, poussés par la dévotion, suivaient à pied.

Arrivés à Favorney, dans la journée du 17 décembre, les pèlerins, jeûnèrent, se confessèrent tous dans la soirée, ou pendant la nuit, pour communier à la messe du lendemain. Après la messe, la sainte Hostie destinée aux Dôlois fut enfermée entre deux corporaux et deux coussinets de taffetas, dans un coffret de velours cramois galonné d'or, à ferrements et serrures dorés, et exposée jusqu'après-midi sur le grand autel.

Dans l'après-midi, l'escorte étant prête pour le départ, l'abbé

remit solennellement le coffret au Doyen et au maire de Dôle, qui le reçurent avec des transports d'allégresse, et firent, au nom de leur ville, de magnifiques remerciements.

Une superbe litière en damas cramcoisi, frangée d'or et surmontée d'un dôme à pomme d'or attendait à la porte de l'église. Les deux chevaux blancs qui la portaient étaient couverts de housses d'écarlate frangées d'argent ; quatre valets de pied, richement habillés, conduisaient la litière, en se tenant aux quatre coins et portant de grandes lanternes dans chacune desquelles brûlaient deux flambeaux.

Douze prêtres, placés de chaque côté, escortaient la litière en psalmodiant des hymnes, la musique et la moitié des hommes à cheval marchaient devant, l'autre moitié servait d'arrière-garde.

De Faverney à Dôle, le voyage de la sainte Hostie fut un long triomphe. Telle était la foi de nos aïeux qu'ils firent le trajet *nu-tête*, et l'on était en plein hiver.

À la station de Gy, le comte de Champlitte, gouverneur de la province, vint se prosterner devant la sainte Hostie et obtint la faveur de la contempler un instant, car le coffret fut ouvert en sa présence.

À Pesmes, on envoya des courriers pour prévenir des approches de la députation, et, le 21 décembre, toute la ville de Dôle se mit en mouvement pour recevoir le précieux dépôt qui lui était confié.

La procession qui sortit de Dôle comptait vingt mille personnes et occupait une longueur de trois kilomètres. Le parlement, l'Université, les corps civils et militaires en grand costume, le Clergé séculier, les religieux revêtus de leurs plus riches ornements, y tenaient la place d'honneur et portaient chacun un cierge de cire blanche à la main.

L'abbé de Faverney, qui accompagnait la sainte Hostie avec deux de ses religieux, revêtit ses ornements pontificaux dans l'église de Brevans, prit le coffret dans ses bras et vint se placer sous le dais en drap d'or porté par le maire de Dôle et ses trois prédécesseurs dans la charge de vicomte majeur. Les hommes de l'escorte mirent pied à terre, prirent des cierges et suivirent le dais.

La ville avait équipé tout exprès quarante halberdiers, en cuirasse et écharpe de soie rouge, pour servir de gardes du corps à l'hôte royal qu'elle allait recevoir ; ils prirent place de chaque côté du dais.

Devant eux, marchaient douze enfants des meilleures familles, vêtus de casaques de velours rouge et bleu galonnées d'or et portant des flambeaux. C'étaient les pages de la sainte Hostie.

Quatre barons allemands, étudiants de l'Université, portaient, aux quatre coins du dais, des coupes en vermeil où brûlaient des parfums précieux sur des charbons ardents.

Six jeunes musiciens, habillés en anges, vinrent chanter trois fois devant le dais : " Béné soit celui qui vient au nom du Seigneur ! Louange au Fils de David ! " et la procession se mit en

Marche, suivant le chemin qui servait aux entrées solennelles des rois.

Lorsque le dais fut en vue des murailles, toutes les cloches sonnèrent, et l'artillerie de la ville salua l'approche du Sauveur par vingt-quatre volées de canon. Arrivé aux portes de la ville, l'abbé tira la sainte Hostie du Coffret pour la placer dans l'ostensoir, afin de la montrer à la foule et de donner la bénédiction.

A ce moment, un jeune homme habillé en nymphe, avec une longue robe bleu de ciel brodée de lions et de billettes d'or, au corsage cramoisi semé de soleils d'or (1), et la tête couronnée des plus riches joyaux de la ville, qu'il représentait, se prosterna à genoux, fit l'éloge de la sainte Hostie, la conjurant de venir habiter la capitale d'une province qui lui était dévouée ; il lui offrit les cœurs de tous les Dôlois, et conjura Jésus-Hostie de prendre la ville entière sous sa protection.

La nymphe, ou ville de Dôle, fit ensuite avancer sept jeunes enfants portant dans un grand bassin de vermeil les clefs des sept portes de la ville. Ces sept enfants répétèrent le cri de bienvenue. "Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur ! Louange au Fils de David !" et la sainte Hostie entra dans la ville en passant sous un arc de triomphe, orné des portraits en pied des anciens souverains du comte de Bourgogne.

Des offices solennels, des illuminations splendides suivirent cette entrée mémorable. La construction de la sainte chapelle fut décidée, et les membres de la confrérie de saint Yves, tous avocats, s'engagèrent à en faire les frais jusqu'à concurrence de dix mille écus. La sainte Hostie est conservée derrière un treillis de fer, dans une riche cassette munie de trois serrures et de trois clefs différentes, afin qu'on ne puisse l'ouvrir à tout propos et la montrer à tout venant.

Ces témoignages extraordinaires de dévotion, donnés par les Corps les plus illustres de l'Etat, ne sont-ils pas une preuve de la réalité du prodige qui fit une impression profonde sur nos aïeux ? L'imposture et la fraude auraient-elles pu produire un élan aussi spontané, aussi universel ? Rien ne nous semble mieux résumer l'impression de la multitude que ce quatrain composé par le président du parlement, et inscrit au bas d'un grand obélisque élevé tout exprès sur la place principale de la ville :

Cette pyramide est trop basse
Pour arriver à la hauteur
De ce miracle qui surpasse
Tous les autres en grandeur !

Tel fut le jugement de l'opinion publique en Franche-Comté, touchant le miracle de l'an 1608.

(1) Armes de la ville de Dôle et de la Franche-Comté.

DÉCÈS DE LA SEMAINE.



C'est une sainte et salutaire pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés.

xx Mach. XII, 46

PRIONS POUR NOS MORTS

Ridna Labbé, ép. Duquette.—Léandre Lebœuf.—M. Fogarty, ép. Kennedy.—M. L. Duchesne, ép. J.-B. Sanschagrin.—M. Picard, ve McNable.—E. Connor, ép. Tracey.—Avila Beguelin.—C. Mousseau, ép. Benoit.—M. Tourangeau, ép. Deschâtelet.—Jos. Choquette.—J. Lapierre.—A. Amyot, ép. Gagnon.—E. Laplante, ép. Gauvreau.—Césaire Leclair.—C. Noël, ép. T. Maheu.—Michel Désautels.—M. Lescarbeau.—A. Thibert.

DE PROFUNDIS.

REMEDÉ DU DR SEY, DE PARIS

Rest sans contredit, le meilleur spécifique connu pour prévenir les dérangements des organes digestifs et pour guérir ces organes quand ils sont malades.

C'est un remède composé des aromatiques les plus purs, qui stimule les fonctions digestives et qui loin d'affaiblir comme la plupart des médicaments, tonifie au contraire et vivifie.

De plus, il contient une substance qui agit directement sur les intestins, de sorte qu'à petites doses il prévient et guérit la constipation, et à doses plus élevées, il agit comme un des purgatifs les plus efficaces.

Les certificats suivants donnent une preuve suffisante de l'efficacité du Remède du Dr Sey.

Monseigneur S. LACHANCE Montréal.

Je ne puis m'empêcher de reconnaître que le Remède du Dr Sey, dont vous êtes l'agent unique, m'a fait un grand bien. De tous les spéoinques dont j'ai fait usage pour régulariser l'action des organes digestifs, c'est celui qui m'a donné le plus de satisfaction. Je le conseille surtout aux personnes qui souffrent de la dyspepsie flatulente et j'espère que, comme moi, elle verraient leur santé s'améliorer notablement.

Veuillez croire à la respectueuse estime de votre bien dévoué
L. J. LAUZON, Ptre.
Saint-Henri de Mascouche 10 octobre 1884.

M. Lachance. Ayant fait usage du Remède du Dr Sey, pour la dyspepsie, je m'en suis très bien trouvé.
Sr Thomas, supérieure, salle d'Asile St-Vincent de Paul,
Montréal, 14 octobre 1884.

EN VENTE CHEZ TOUS LES PHARMACIENS \$1.00 LA BOUTEILLE.

Agert pour la Puissance,

S. LACHANCE, 646 ST-CATHERINE, MONTREAL

Succursale : Coin des RUES DESERY & NOTRE-DAME, HOCHELAGA.

PENTURES A RESSORT DE GEER

employées dans plus de trente églises et dans un plus grand nombre d'édifices publics, les seules durables.

AUSSI BOURRELETS EN CAOUTCHOUC POUR GARANTIR DU FROID PAR LES PORTES ET FENETRE

Chez **L. J. A. SURVEYER,**

1588, RUE NOTRE-DAME.

BEAUCHAMP & BÉTOURNAY

SAISON D'ÉTÉ. Assortiment complet et varié d'étoffes à robes des plus jolies, et des meilleures fabriques. **CACHEMIRE**s en très grande variété.

REDUCTION EXTRAORDINAIRE, dans les prix.

➤ **SPECIALITÉS D'ÉTOFFES**, pour les communautés religieuses et le pensionnats.

677 RUE SAINTE-CATHERINE MONTREAL.



CLOCHES D'ÉGLISES
THE JONES' BELL FOUNDRY CO.
 TROY N.Y., U.-S.
MEARS & STAINBANK
 LONDRES-ANGLETERRE

REPRÉSENTÉS PAR
H. & J. RUSSEL
 22 RUE ST-NICOLAS, Montréal.
 AGENTS DE LA SOCIÉTÉ ANONOME DE BELGIQUE,
 FABRICANTS DE SOMMIERS EN FER.

BRITTON & BRUNET

PLOMBIERS

Poseurs d'Appareils à Gaz

A EAU CHAUDE ET A VAPEUR
 TOUTES ESPECES DE TRAVAUX EN METAL
 COMMANDES EXÉCUTÉES PROMPTEMENT

15, RUE CLAUDE

En face du Marché Bonsecours

MONTREAL

JOS. CHS. VAILLANCOURT
 Menuisier & Charpentier
 45 PLACE JACQUES-CARTIER

MONTREAL.

Ouvrages de toutes sortes, en bois
 et en peinture,

A BAS PRIX

ÉTABLI EN 1859

HENRY R. GRAY

Chimiste-Pharmacien

144, Rue Saint Laurent

MONTREAL.

Prescriptions des médecins préparées avec
 soin. Première qualité de drogues et matières
 chimiques.

AUX MESSIEURS DU CLERGE ET AUTRES.

ARTHUR SIMARD

— DOREUR ET MANUFACTURIER DE —

MOULURES POUR CADRES.

Marchand de Gravures sur acier, Chromos, etc. Un magnifique as-
 sortiment de miroirs dans tous les prix.

SPECIALITE

ENCADREMENT DE CHEMINS DE CROIX

— ET —

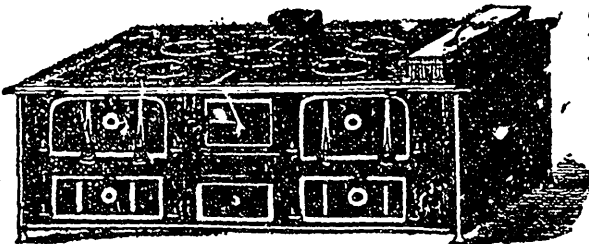
DECORATIONS POUR EGLISES

Atelier : ECOLE DE REFORME. RUE MIGNONNE

Magasin : No. 1662 RUE NOTRE-DAME, Montreal.

POELES de CUISINE FRANÇAIS en fer forgé.

LES
MEILLEURS
SUR LE
MARCHÉ
Adoptés



et approu-
vée par
un grand
nombre de
Pension-
nats, de
Couvents,
d'Hospi-
ces et
d'Hôtels.

F. FROIDEVAUX

No. 264, RUE SAINT-LAURENT, No. 264

Poseage d'Appareils de chauffage, pour Edifices publics et particuliers.

OUVRAGE GARANTI

COMMANDES EXÉCUTÉES AVEC SOIN ET PROMPTITUDE—PRIX RAISONNABLES



POUR LAMPES DE SANCTUAIRES.

DECLAIRAGE POUR ETABLISSEMENTS PUBLICS, PENSIONNATS COLLEGES.
Pureté garantie.

DE TOUTES SORTES POUR L'INDUSTRIE.

ESSENCES ET PARFUMS, PRODUITS CHIMIQUES.

L. E. MORIN, JR. 14 Rue St-Thérèse, Montréal.

PEPIN & BOIRE

FACTEURS D'ORGUES D'EGLISE ET DE SALON

No. 605 Rue Sanguinet, Montréal.

30 ANS D'EXPERIENCE CHEZ MM. S. R. WERREN & FILS,

TORONTO

Satisfaction garantie et conditions faciles. Réparation et accordage exécutés promptement et a bas prix

Spécialité de Bois de Charpente et de Menuiserie
pour les Eglises, Chapelles & Couvents, pour
les sculptures, etc. Service prompt

HURTEAU & FRERE,

92 Rue SANGUINET. MONTREAL

RECOMPENSE ! DE \$10 a \$50,
à toute personne qui nous in-
formera de quelque vacance

d'instituteurs dans les écoles ou de demandes. Pas de trouble ni de
dépense. Adresser un timbre pour circulaire à

l'AGENCE DES ECOLES, CHICAGO,
185 South Clarke St.

N. B. Nous avons besoin de toutes sortes d'instituteurs pour les écoles et les familles.

ORGUES--HARMONIUMS DOMINION

— FABRIQUÉS SPÉCIALEMENT POUR L. E. N. PRATTE. —

PAR LA COMPAGNIE D'ORGUES ET DE PIANOS DOMINION, BOWMANVILLE, ONT.

A l'usage des Eglises et des chapelles de communautés, d'après des devis particuliers et autres que ceux du catalogue; garantis pour 5 ans et surpassant en RICHESSE, en PUISSANCE et en SUAVITÉ DE SON les meilleurs instruments de fabrique étrangère. Les plus éminents Organistes du pays recommandent les Orgues-Harmoniums "DOMINION".

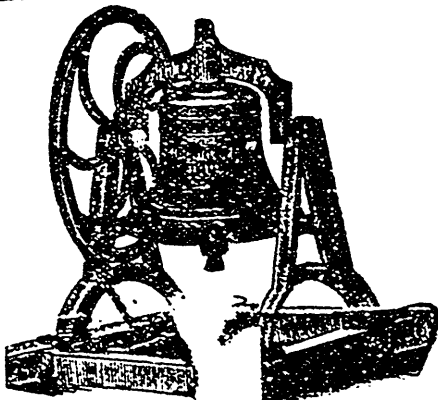
Satisfaction garantie et conditions faciles

Toujours en magasins, L'ASSORTIMENT LE PLUS VARIÉ QU'IL Y AIT EN CANADA
Commandes par la Poste et autres remplies avec diligence. Grande réduction de Prix.

L. E. N. PRATTE

Agent général pour la province de Québec.

1676 RUE NOTRE-DAME, Montréal.



E. CH

FONDERIE CANADIENNE

CLOCHES

POUR ÉGLISES, COLLEGES ET
COUVENTS.

Seules ou en Carillons
AVEC MONTLÈRES EN FER OU EN BOIS

A meilleur marche et de meilleure
qualité que les cloches anglaises
ou américaines.

Fournitures pour intérieur
des églises.

Appareils de chauffage d'après les
meilleures systèmes.

ELOUP, 593, Rue Craig, Montréal, P. Q.

UNE SPECIALITÉ

MESSIEURS LES ÉCONOMES FERONT BIEN DE VISITER
LES

— NOUVEAUX MARCHÉS A BEURRE —

DE
J. B. RICHER

POUR LEURS PROVISIONS D'AUTOMNE
MARCHÉ CENTRE

468½ Rue LAGAUCHETIÈRE, 468½

BUCURSALÉ AU MARCHÉ ST ANTOINE, RUE LAMONTAGNE, MONTRÉAL

